



Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09.06.2022

ID : 092-219200334-20220608-2022\_06\_08\_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2022

2022.06.08.011

**DÉLIBÉRATION PORTANT MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS  
DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE GARCHES.**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 8 juin 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Nathalie LOUVEL, Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Benoît BAS a donné pouvoir Jeanne BECART, Sylvie THOMAS-DURIER a donné pouvoir Thierry DE PONCINS, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Nathalie BOINET a donné pouvoir Patricia SAVIN, Yves MENEL a donné pouvoir Yann BURSTEIN, Sylvie BOSSET a donné pouvoir Laurence DERMAGNE.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory DEBAUVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2111-1 à L.2121-41 ;

Vu le règlement intérieur de l'école des sports de la Commune ;

Vu le règlement intérieur de l'espace jeunes de la Commune ;

Vu le règlement intérieur de la piscine municipale de la Commune ;

Vu le règlement intérieur de la salle de culture physique de la Commune ;

Vu le règlement intérieur des tennis municipaux de la Commune ;

Vu le règlement intérieur des terrains et stades de la Commune ;

Vu le règlement intérieur des équipements sportifs de de la Commune ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sport, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis de la commission des affaires sociales, solidarité, santé, handicap du 31 mai 2022 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Vu l'avis de la commission administration générale et finances du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Considérant qu'il convient de regrouper et mettre à jour la multitude de règlements intérieurs de la Commune et de les rassembler par pôles ;

Considérant les trois règlements agrégés :

- Règlement intérieur de l'espace jeunes de la Commune ;
- Règlement intérieur des équipements sportifs de la Commune ;
- Règlement intérieur de l'école des sports de la Commune ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** les règlements intérieurs actualisés suivants :

- Règlement intérieur de l'espace jeunes de la Commune ;
- Règlement intérieur des équipements sportifs de la Commune ;
- Règlement intérieur de l'école des sports de la Commune.

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A la majorité des suffrages exprimés, 7 absentions s'étant manifestées,**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
  
Jeanne BECART

